



Humains & Engagés



**PROJET STRATÉGIQUE
DISPOSITIF HABITAT ET VIE SOCIALE DU TERNOIS
2018 - 2022**



4 L'ASRL

5 Le Dispositif Habitat Vie Sociale du Ternois

6 Notre démarche

7 Le contexte

9 Orientations 2018-2022

10 Orientation 1 : Renforcer les liens directs et les échanges de pratiques au sein du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois.

11 Orientation 2 : Co-construire et harmoniser les pratiques avec l'ensemble des établissements de l'ARSL du Ternoise.

12 Orientation 3 : Poursuivre la collaboration avec les partenaires et ressources locales (institutionnels, du sanitaire, associatifs, services tutélaires).

13 Orientation 4 : Conduire le changement des modalités d'accompagnement des professionnels afin de positionner la personne au centre de son parcours de vie.

14 Orientation 5 : Proposer un panel de prestations s'inscrivant dans une logique de parcours et répondant aux besoins du territoire.



L'ASRL



Fondée le 3 décembre 1959, l'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) est une Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille. Dès sa création, l'ASRL s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'Établissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux.

L'association a pour objet social :
(Art. 4 Statuts)

- La création, la gestion et l'animation d'Établissements et d'Organismes Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux privés à but non lucratif, et notamment d'Établissements et Services concourant à l'insertion sociale et professionnelle par le moyen d'activités commerciales.
- Leur participation à l'équipement sanitaire et social de la région.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

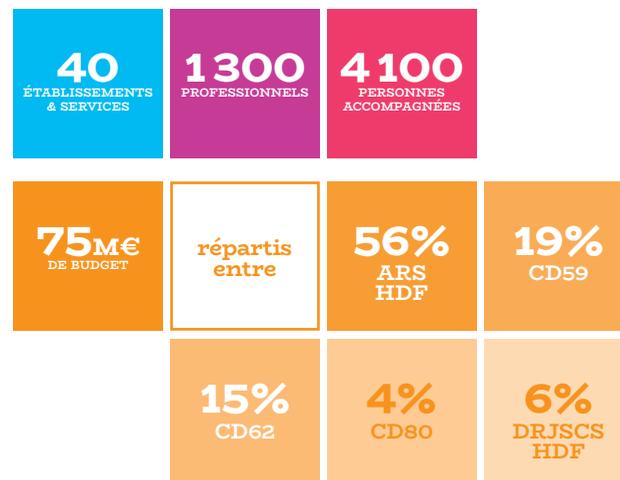
- En situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique,...).
- En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale et/ou personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, notre Association propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Forte de son expérience et de son savoir-faire, l'ASRL est aujourd'hui une association reconnue par les partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social, par les pouvoirs publics et les autorités de contrôle et de tarification.

Notre développement, qui se veut raisonné, se construit par des réponses porteuses d'innovation pour couvrir des besoins existants ou émergents (dans le cadre notamment d'appels à projets ou de fusions-absorptions avec des associations qui trouvent en l'ASRL un partenaire digne de confiance).

Les chiffres clés au 1^{er} janvier 2017



Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois



Humains & Engagés

Notre démarche

Le Foyer de Canteraine, les Foyers de la Ternoise et le SAMO du Ternois, établissements de l'ASRL, ont sollicité le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par Pas-de-Calais Actif, pour être accompagnés dans l'élaboration d'un projet stratégique portant sur l'Habitat et la Vie sociale sur le territoire du Ternois en réponse aux besoins des personnes en situation de handicap.

La démarche, menée entre décembre 2017 et juin 2018, a associé les parties prenantes dans le cadre de plusieurs groupes de travail : professionnels du Foyer de Canteraine, des Foyers de la Ternoise et du SAMO du Ternois et des autres établissements de l'ASRL du Ternois, partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

La réflexion, co-construite avec l'appui d'un Comité de pilotage et le soutien du Cabinet Mouvens, a permis de définir un projet stratégique « Dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois 2018-2022 » qui répond au mieux aux évolutions des besoins en matière d'accompagnement et d'hébergement des personnes en situation de handicap.

Au regard des problématiques du secteur et du territoire identifiées par les professionnels et partenaires, le projet stratégique vise à consolider l'offre de services proposée aux personnes en situation de handicap et à leurs proches ; il se décline en cinq orientations stratégiques et objectifs opérationnels associés.



La finalité du dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois est de : proposer un dispositif en matière d'habitat et de vie sociale qui place la personne au centre de son projet de vie et décloisonne les structures afin de fluidifier les parcours de vie à l'échelle du territoire.

Le contexte



Le Ternois présente des caractéristiques dont il faut tenir compte :

- Un milieu rural où l'offre de transport en commun inexistante ne facilite pas la mobilité.
- Un cloisonnement ou un manque de coopération avec le secteur sanitaire, à l'exception du secteur de psychiatrie, accentué par un manque de spécialistes qui induit une insuffisance dans la prise en soins.
- Un nombre important de personnes sur listes d'attente par manque de disponibilités dans les établissements et/ou services, notamment en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) avec respectivement 43 et 30 personnes sur liste d'attente selon les données d'Osmose d'octobre 2017.
- Une diversité dans les profils des personnes accueillies (diversité des troubles intellectuels, âges, ancienneté dans les établissements, types de logements souhaités, etc.).
- Des taux de personnes en dérogation c'est-à-dire, accueillies dans une structure mais ne rentrant pas dans les critères de l'agrément (exemple : troubles psychiques au Foyer de Canteraine) variables d'une année à l'autre qui s'expliquent en partie par des entrées et sorties aléatoires.
- Des déficiences intellectuelles et troubles psychiques très majoritaires (et plus encore dans les les Foyers de Vie (FDV), Foyers d'Hébergement (FH) et SAVS).
- La création à venir d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) sur la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise comptant 12 places pour accueillir les jeunes de 6 à 18 ans qui va créer des nouveaux besoins en matière d'habitat (Foyers de jeunes travailleurs et/ou logements autonomes avec un accompagnement des services).
- **Ici comme ailleurs, les professionnels du secteur médico-social doivent également faire face à de nouvelles problématiques et se positionner par rapport aux enjeux de demain :**
- Un vieillissement des personnes en situation de handicap qui nécessite de nouvelles formes d'accompagnements
- L'accueil de plus en plus fréquent d'un public ayant des troubles psychiques (principaux ou associés).
- Ponctuellement, quelques personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), déficiences auditives, visuelles ou de motricité (le plus souvent associés).
- La tranche d'âge entre 18 et 20 ans confrontée à une diversité de situations et pour lesquelles les réponses restent non adaptées.
- Des publics « invisibles » ou des personnes « oubliées du système » et qui présentent des besoins d'accompagnement et dont les démarches pour être accompagnées ne sont pas entreprises, en lien avec la précarité notamment (public rencontré notamment en Service d'Accompagnement en Milieu Ordinaire (SAMO) ou par les travailleurs sociaux de la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) ou professionnels des services à domicile du territoire).
- La nécessité de faire évoluer l'offre d'habitat (logements autonomes, logements adaptés aux personnes handicapées vieillissantes, dispositifs « hors les murs », etc.) et les modalités d'accompagnement pour promouvoir l'autonomie et le libre choix.

Au regard des besoins sur le territoire, le dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois a vocation à accueillir prioritairement les personnes présentant des déficiences intellectuelles et des troubles du psychisme.

Les défis auxquels le dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois souhaite répondre :

- Créer des dispositifs souples et proposer des réponses d'accompagnement innovantes afin de répondre aux besoins des publics.
- Accompagner les professionnels et faire évoluer l'offre pour proposer des réponses pour tous sur le territoire.
- Harmoniser, co-construire et fluidifier les pratiques pour accompagner la personne dans son projet.

Elaboré en concertation avec les professionnels et partenaires du territoire, le projet 2018-2022 du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois se décline en cinq orientations stratégiques qui s'attachent à :

- Renforcer les liens directs et les échanges de pratiques au sein du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois.
- Co-construire et harmoniser les pratiques avec l'ensemble des établissements de l'ASRL du Ternois.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires et ressources locales (institutionnels, du sanitaire, associatifs, services tutélares).
- Conduire le changement des modalités d'accompagnement de l'ensemble des professionnels (cadres et non cadres) afin de positionner la personne au centre de son parcours de vie.
- Proposer un panel de prestations s'inscrivant dans une logique de parcours et répondant aux besoins du territoire.

Ces cinq orientations répondent à plusieurs objectifs stratégiques du projet associatif de l'ASRL et plus particulièrement dans son :

- Objectif 1.3 « Consolider la cohérence et la cohésion entre les projets d'établissements » grâce tout d'abord à la création d'un projet stratégique commun entre le Foyer de Canteraine, les Foyers de la Ternoise et le SAMO du Ternois et également par la prise en compte des attentes des établissements de l'ASRL du Ternois et la construction d'actions communes.
- Objectif 2.3 « Développer l'innovation dans les établissements et imaginer de nouveaux services pour répondre aux enjeux du territoire » avec une orientation stratégique qui a pour objet de développer de nouvelles formes d'habitat (FAM « hors les murs », habitat accompagné, etc.) et de nouveaux métiers et s'inscrire pleinement dans une démarche d'innovation.
- Objectif 2.4 « Développer les réseaux locaux (professionnels, institutionnels, société civile, partenaires privés) » par le biais de la création d'une orientation sur le partenariat qui a pour objectif de favoriser les échanges, la coordination et la communication entre les acteurs du territoire.

Le projet stratégique du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois s'inscrit pleinement dans la finalité poursuivie par l'ASRL, association humaniste, engagée et solidaire, qui place la personne au cœur de sa réflexion et de son action en tenant compte de sa globalité et de ses singularités.

Il répond aux orientations validées par l'Assemblée Générale ordinaire de l'ASRL le 20 juin 2017 pour les années 2017-2021.



Orientation 1

Renforcer les liens directs et les échanges de pratiques au sein du dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois.

◆ Objectif 1.1

Développer la connaissance sur le fonctionnement des établissements et des services.

Les professionnels du dispositif ne se connaissent pas encore suffisamment entre eux. Ils méconnaissent souvent l'offre existante, le fonctionnement des structures et les modalités d'accompagnement proposées par chacun.

Ce manque de connaissance peut entraîner des préjugés réciproques, voire des difficultés à expliquer les modes d'accompagnement lors des réorientations des usagers vers d'autres établissements.

Afin de connaître le dispositif dans son ensemble, les échanges et la diffusion d'informations sont essentiels à différents niveaux, notamment entre cadres, professionnels soignants ou personnel éducatif.

L'organisation d'actions communes, telles que des rencontres et des comités de réflexion, et la promotion de la mobilité professionnelle peuvent également permettre de renforcer les liens entre les acteurs du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois et d'assurer une meilleure continuité dans les parcours de vie des usagers.

◆ Objectif 1.2

Favoriser les rencontres interprofessionnelles pour échanger sur les pratiques, créer du lien et réfléchir ensemble.

Les professionnels ont chacun un parcours, une expertise et une vision concernant les différents domaines d'intervention. Le croisement des connaissances est un outil pour impulser des réflexions nouvelles dans le cadre de l'accompagnement des usagers.

Les échanges de pratiques peuvent être initiés lors de temps formels ou informels. Dans cette dynamique, les formations communes doivent être poursuivies.

D'autres actions telles que des événements conviviaux et des réunions à destination des professionnels peuvent être mises en place.

◆ Objectif 1.3

Poursuivre et systématiser les opportunités de mutualisation.

Dans le cadre d'une dynamique de mutualisation, les astreintes communes et les échanges de documents sont mis en place. Ces collaborations participent à l'amélioration de l'accompagnement grâce aux échanges de compétences.

Dans cette continuité, le dispositif a la volonté de saisir chaque opportunité de rapprochement, voire de mutualisation que ce soit concernant le matériel, les outils, les compétences, les projets de développement de l'offre de services. Par exemple, des professionnels d'un établissement pourront intervenir dans un autre établissement du dispositif pour répondre à un besoin ponctuel. Également, une base de données d'outils communs pourra être réalisée.

Cet objectif peut permettre d'optimiser les coûts et les moyens et de consacrer plus de temps à l'accompagnement des personnes.

◆ Objectif 1.4

Améliorer le fonctionnement inter-établissements/services pour favoriser la flexibilité.

Un fonctionnement inter-établissement est engagé, favorisé grâce à une direction commune sur l'ensemble du dispositif. Un des enjeux d'un fonctionnement transversal est de fluidifier le parcours des usagers, notamment lors des réorientations.

Les professionnels constatent cependant un manque relatif à la préparation des usagers en amont d'une réorientation. Pour y remédier, ils sont incités à organiser conjointement des périodes de stages ou journées découvertes en amont des réorientations. Par ailleurs, un outil commun sera créé afin de transmettre les informations, par exemple, sous la forme d'une fiche de transmissions de données comprenant notamment les objectifs du projet personnalisé.

RENCONTRE
MUTUALISATION
AMELIORATION

Orientation 2

Co-construire et harmoniser les pratiques avec l'ensemble des établissements de l'ASRL du Ternois.

◆ Objectif 2.1

Favoriser l'inter-connaissance sur le fonctionnement des structures, les métiers et les pratiques.

Les professionnels ont un manque de connaissance des structures de l'ASRL présentes sur le Ternois. Chaque établissement possède ses propres engagements, responsabilités et contraintes qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Afin de mieux connaître l'organisation de chacun, des actions communes doivent être mises en place : formations, échanges entre professionnels et rencontres entre cadres intermédiaires. Des journées métiers permettront de concrétiser les échanges et la connaissance réciproque.

◆ Objectif 2.2

Proposer des actions communes et conforter la collaboration dans le cadre des orientations.

De par le contexte territorial, une majorité des orientations, aux différents stades de la vie des personnes, se réalise au sein des différents établissements de l'ASRL sur le Ternois. La préparation aux orientations représente donc un enjeu majeur pour l'ensemble des parties prenantes (usagers, familles, représentants légaux et professionnels).

Naturellement, des visites, des stages et des périodes d'essai se mettent en place entre les différents établissements. De plus, la commission d'orientation, un outil clé, doit être réactivée. Son rôle, sa composition et son fonctionnement devront être précisés afin d'améliorer la collaboration des établissements dans le cadre des orientations.

◆ Objectif 2.3

Engager une réflexion sur les possibilités de rapprochement pour répondre à des nécessités ponctuelles.

Des besoins ponctuels apparaissent aux seins des différentes structures comme par exemple lors d'aléas quotidiens (panne, besoin d'une compétence précise, etc.). Parfois, les autres établissements de l'ASRL peuvent répondre à ce besoin ponctuel.

Une réflexion doit être menée concernant les modalités de rapprochement ponctuel en commençant par un état des lieux de l'existant.



◆ Objectif 2.4

Développer la communication pour diffuser l'information.

Des projets à différentes échelles (service, établissement ou ensemble d'établissements) émergent sur le territoire. Les professionnels souhaitent être mieux informés concernant les projets des différents établissements de l'ASRL.

Plusieurs outils de communication peuvent être utilisés dans le cadre de la diffusion d'informations comme par exemples des émissions de radios, la publication d'un journal, etc. Le site internet de l'ASRL représente une réelle opportunité pour diffuser l'information sur les projets existants ou à venir.

CO-CONSTRUCTION
HARMONISATION
RAPPROCHEMENT

Orientation 3

Poursuivre la collaboration avec les partenaires et ressources locales (institutionnels, du sanitaire, associatifs, services tutélares).

Objectif 3.1

Poursuivre les échanges entre les partenaires et les ressources locales.

De nombreux acteurs interviennent au quotidien en partenariat avec le dispositif. Les partenaires se mobilisent et nous mobilisent, notamment lors de rencontres ou d'actions de sensibilisation.

Plusieurs collaborations sont formalisées via des conventions. Cependant, des conventions existantes sont à questionner (objectifs, actions, modalités partenariales, etc.), d'autres non existantes sont à formaliser.

Les établissements et services tissent des liens avec tout ce qui fait la vie du territoire : associations sportives, culturelles, de loisirs, etc. Tous les acteurs qui permettent aux habitants de s'inclure dans la société.

L'objectif consiste à mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires pour l'accompagnement des personnes, en favorisant l'intervention du tissu local d'animation.

Objectif 3.2

Travailler la coordination et la communication entre les différentes structures, professionnels et autorités (Département, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Maison Départementale de l'Autonomie, Agence Régionale de Santé (ARS), etc.)

Un réseau d'acteurs existe dans le secteur médico-social. Différentes rencontres sont organisées sur diverses problématiques (réseau Accueil Temporaire, Aide sociale, Plateforme territoriale d'aide aux aidants, etc.). Le dispositif souhaite s'inscrire activement dans le réseau en continuant à participer aux groupes de travail dans le cadre du comité local de l'autonomie.

Toutefois, la coordination doit davantage se développer pour apporter des réponses de proximité. Des comités, tel que le Comité Local de Santé, peuvent être consultés pour renforcer la coordination (des soins, des parcours, etc.). Le dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois souhaite également saisir l'opportunité d'un comité local de santé mentale pour améliorer le parcours de soin des usagers.

COLLABORATION
COORDINATION
INCLUSION



Orientation 4

Conduire le changement des modalités d'accompagnement des professionnels afin de positionner la personne au centre de son parcours de vie.

Objectif 4.1

Impulser et accompagner une dynamique de changement auprès de l'ensemble des équipes.

Les besoins et souhaits des personnes accompagnées évoluent en permanence. Les cadres doivent s'adapter et adapter leurs pratiques pour y répondre, en impulsant notamment une dynamique de changement.

De leur côté, les professionnels ont besoin d'être accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques. Ils sont incités à questionner l'organisation des établissements et services et leurs pratiques via des évaluations. Des actions (formations, groupes de travail, etc.) peuvent être mises en place dans un souci d'amélioration continue des pratiques autour du parcours de vie des personnes.

Objectif 4.2

Préciser les rôles et exploiter la diversité des compétences au service du projet de la personne et de sa famille/son représentant légal.

Les métiers et les spécialités sont diversifiés au sein des structures du dispositif. La transdisciplinarité est favorisée pour permettre un meilleur accompagnement des usagers.

Le dispositif souhaite mettre à profit la complémentarité des compétences au service des personnes accompagnées et de leurs proches. Des manques en matière de métiers, compétences, ou spécialités pourront être repérés puis comblés en fonction des besoins préalablement identifiés.

ACCOMPAGNEMENT
PROJET PERSONNALISÉ
COMPÉTENCE



Objectif 4.3

Mieux prendre en compte les besoins de la personne, de sa famille/son représentant légal et les accompagner dans des choix éclairés.

La personne accompagnée et sa famille/son responsable légal sont au centre du dispositif. L'autonomie et la prise de décision sont favorisées, notamment via le projet personnalisé des personnes.

Le dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois doit mettre en place des actions permettant de renforcer le pouvoir d'agir en impliquant directement les personnes et leur famille/représentant légal, notamment via leur représentation dans certains comités (Conseil de la Vie Sociale (CVS), commissions thématiques, etc.).

Le réseau (établissements et services, dispositifs de droit commun) est sollicité par le dispositif pour prévenir des situations de ruptures dans le parcours des personnes, notamment lorsqu'une structure ne répond plus à leurs besoins.

Orientation 5

Proposer un panel de prestations s'inscrivant dans une logique de parcours et répondant aux besoins du territoire.

Objectif 5.1

Renforcer les dispositifs existants et saisir les opportunités d'innovation.

Dans le cadre du projet de restructuration des Foyers de la Ternoise et plus globalement du dispositif Habitat et Vie sociale du Ternois, des questions se posent sur l'ouverture de nouvelles offres d'habitat pour répondre aux enjeux du territoire.

La diversification de l'offre en matière d'habitat et de vie sociale est en réflexion. D'une part, des formes d'habitat promouvant l'autonomie avec l'habitat accompagné et les foyers « hors les murs ». D'autre part, une offre répondant à des problématiques actuelles que sont le vieillissement, le répit ou l'urgence avec la proposition d'accueil temporaire et l'ouverture d'un EHPA-H. Les nouvelles technologies seront utilisées via la domotique pour apporter du confort et de la sécurité.

En parallèle, une souplesse doit être discutée avec les autorités pour s'adapter et innover avec par exemple des places d'accueil temporaire « non étiquetées » FAM ou FDV afin de répondre aux besoins des personnes concernées, ayant une notification FDV ou FAM, ou de leurs aidants.

Objectif 5.2

Réfléchir à la mise en place d'une équipe dédiée à la coordination et à la fluidité des parcours.

De nouveaux métiers se développent en parallèle des nouveaux besoins. L'accompagnement se veut de plus en plus individualisé. Les intervenants se diversifient et se multiplient. Dans ce contexte, une équipe dédiée à la coordination et à la fluidité des parcours doit être constituée.

Cette équipe sera placée au centre du dispositif.



Elle aura un rôle d'interface avec les différents acteurs (MDPH, familles, services de droit commun, etc.). Les membres seront formés pour répondre aux missions de coordination et de fluidification de parcours.

Le(s) coordinateur(s) de parcours auraient notamment pour principales missions :

- La gestion des dossiers administratifs et d'orientation, de réorientation, de stages des usagers et résidents de l'ASRL sur le Ternois, en lien avec le référent de la personne accompagnée
- La gestion et le suivi des dossiers d'allocation aux adultes handicapés, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mesures de protection, CAF, CPAM, etc.
- L'animation d'une commission « Parcours », composé d'un représentant de chaque service d'hébergement, de l'Etablissement et Service d'Aide pour le Travail (ESAT) et de l'Institut Médico-Educatif (IME), afin de fluidifier le parcours des personnes accompagnées par l'ASRL sur le Ternois
- Les visites à domicile ou sur le lieu de vie avant admission et la gestion des demandes d'admissions. Le directeur conserve la responsabilité des admissions.
- La gestion des logements d'essai, de stages et d'accueil temporaire (sous la responsabilité du responsable de service et du directeur)
- La réévaluation régulière des besoins d'accompagnement des habitants bénéficiaires de la PCH pour adaptation des plans par le prestataire.



INNOVATION
PARCOURS
FLUIDITE



Humains & Engagés

DISPOSITIF HABITAT ET VIE SOCIALE DU TERNOIS

Z.A de Canteraine
BP 80015
62165 SaintPol-sur-Ternoise

T. 03 21 47 76 00

asrl.asso.fr